



Accords CHRS CNPN du 2 octobre 2019

Les négociateurs CGT, FO et SUD des Accords CHRS exigent également qu'une date soit décidée paritairement entre les négociateurs pour renouveler leur propre régime de complémentaire santé.

Les fédérations nationales CGT, FO et SUD rappellent leur attachement à leurs conventions collectives et à leurs droits. Elles rappellent qu'elles ne peuvent envisager de négocier que des mesures d'amélioration pour les salariés, en prenant en compte la réalité dans les établissements. Ce qui passe par :

- une augmentation de la valeur du point à 4 euros,
- une revalorisation des grilles conventionnelles,
- une augmentation du nombre de postes,
- une valorisation de la qualification,
- un financement du secteur à la hauteur des besoins, qui même si ce ne sont pas les employeurs qui ont la main sur ce sujet, devrait être leur revendication permanente auprès des pouvoirs publics.